L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 21 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co, au No 25 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

La politique de Conciliation.

Que la population d'un Etat qui a été, pendant huit années, soumise au joug le plus humiliant, le plus oppresseur et le plus spoliateur, grâce à l'appui donné par les baïonnettes fédérales à la bande d'aventuriers qui contrôlaient les masses ignorantes nouvellement admises au droit de suffrage, accorde, une fois redevenue maîtresse de son gouvernement et de ses destinées, un oubli et un pardon généreux à ces masses d'affranchis qui ont souffert comme elle du mal que leur aveuglement a causé, qu'elle use libéralement de sa victoire en respectant les droits de ses adversaires vaincus, qu'elle fasse montre de son impartialité et qu'elle prouve la supériorité du nouveau régime sur l'ancien par de sages mesures dont profiteront toutes les classes sans distinction de races, c'est là, assurément, une politique aussi noble qu'intelligente, à laquelle applaudiront tous les hommes sensés, tous ceux qui désirent voir la Louisiane entrer dans une ère de paix, condition essentielle du retour de la prospérité.

Si c'est là ce qu'on entend par la politique de conciliation, nous lui donnons une adhésion pleine et entière; nous la soutiendrons avec zèle et dévouement.

Mais si, par politique de conciliation, on entend non seulement le pardon aux criminels qui ont abusé de leurs pouvoirs usurpés pour ruiner l'Etat et introduire la gangrène de la corruption dans tous les rouages de nos administrations publiques, mais encore une tolérance qui les admettra sur un pied d'égalité avec les honnêtes gens, qui leur permettra de siéger dans les assemblées législatives, dans les jurés de police et dans les conseils des municipalités, qui les autorisera à contrôler de nouveau les votes des masses qu'ils ont si longtemps trompées, à traiter de pair avec les chefs du parti conservateur, à entraver les réformes et à prétendre même se poser en meneurs de nos législatures, alors il y a un malentendu qu'il importe de faire cesser au plus tôt, car nous regardons une pareille politique comme la plus funeste, comme la plus dangereuse qui puisse être adoptée pour le salut présent et à venir de notre Etat.

Cette soi disant politique de conciliation ainsi comprise ne serait plus qu'une faiblesse impardonnable, un abandon injustifiable des droits et des intérêts du parti conservateur et nous croirions de notre devoir de la combattre avec autant d'énergie que nous en avons mise à lutter contre le radicalisme.

Des politiciens qui ont contrôlé le gouvernement de la Louisiane de 1868 à 1877, nous n'attendons rien de bon et nous croyons, au contraire, avoir tout à craindre. Tout a été dit sur les carpet-baggers et nous n'avons rien à y ajouter. Quant aux politiciens de couleur ils ont fait leur éducation politique dans une école qui ne leur a appris qu'une chose, à tirer le plus de profit possible de leurs votes ou de leurs fonctions.

Il faut viser à débarrasser nos administrations publiques et nos assemblées des gens de cette école, car, non seulement ils ne s'amenderont pas, mais encore ils maintiendront par leur présence et leurs agissements les pratiques de corruption qui ont déjà empoisonné l'atmosphère politique de notre Etat.

Nous ne prétendons pas qu'on doive les persécuter, mais nous soutenons que le bien de l'Etat prescrit de les combattre avec toutes les armes que leur passé fournit contre eux. Combien d'entre eux doivent encore des comptes qu'ils n'ont jamais rendus à raison de la gestion de certains fonds publics! Pourquoi ne pas les poursuivre et les forcer ainsi à renoncer à se présenter de nouveau aux suffrages des électeurs?

En mettant au jour les actes criminels des meneurs et des comparses de l'ancien parti radical, on se débarrassera d'une partie de ces ennemis publics. Ceux qu'on ne pourra atteindre par ce moyen, il faudra les combattre sans relâche et faire comprendre aux électeurs républicains que s'ils veulent être représentés utilement, ils devront prendre pour défenseurs des hommes nouveaux qui ne soient pas compromis dans la grande orgie menée par les Warmoth et les Kellogg.

Le parti conservateur ou plutôt ses chefs ont commis une grande faute en ne portant pas à l'ancienne clique des politiciens radicaux le coup de grâce.

Au lieu de leur inspirer une terreur salutaire par quelques poursuites ou quelques expulsions exemplaires et amplement justifiées, on les a non-seulement tolérés, mais encore cajolés et flattés, au point que nous avons vu quelques-uns de ces meneurs radicaux redevenir plus insolents et plus arrogants qu'ils ne l'avaient jamais été au temps de leur domination. On eût dit à les entendre qu'ils se croyaient encore les maîtres ou qu'ils étaient assurés de le redevenir à bref délai.

Cette minorité de notre dernière Législature, à force d'audace et de discipline, est parvenue à retarder les travaux; elle a rendu une session extraordinaire nécessaire, et elle a forcé dans plus d'un cas, la majorité à compter avec elle. Il y avait, cependant, dans ses rangs, des hommes indignes de siéger ou n'ayant pas droit à leurs sièges. Si dès les premiers jours de la session, la majorité les eût exclus ou remplacés, elle eût mis facilement les autres à la raison et elle ne peut s'en prendre qu'à son indulgence des embarras que lui a causés cette minorité turbulente et audacieuse.

Si on veut que les scandales qui ont marqué cette session ne se renouvellent pas, il faut d'ici aux prochaines élections faire la guerre aux concessionnaires et demander des comptes à tous ces suppôts du régime radical qui se sont gorgés pendant huit ans à nos dépens. On arrivera ainsi à épurer le personnel de la prochaine législature et à débarrasser peu à peu l'Etat de ces vampires politiques.

La paix vis-à-vis de tous les républicains qui voudront travailler honnêtement au relèvement de l'Etat, mais la guerre sans trêve ni merci aux pillards et aux politiciens vénaux et corrompus qui prétendraient encore exercer leur influence néfaste dans nos affaires publiques, telle est notre politique et c'est, croyons-nous, la vraie politique de conciliation acceptable par tous les honnêtes gens.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation d'adieux que les artistes français doivent donner dimanche à l'Opéra, étant placée sous les auspices des diverses sociétés françaises de la ville, nous espérons que les membres de ces sociétés s'empresseront de contribuer à en assurer le succès. On jouera *Cartouche* et une tombola comprenant de nombreux lots offerts par des commerçants français sera tirée à la fin de la soirée.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Ce soir pour la dernière représentation à bénéfice de miss Rose Eytinge, on donnera *Antoine et Cléopâtre*. A la demande générale, cette tragédie sera répétée en matinée samedi et le soir. Le succès de cet ouvrage ne s'est pas encore affaibli.

CONCERT DE MADAME L. SAMUEL.—[illegible]

LA CONFÉRENCE FRANCO-AMÉRICAINE.

Nous avons rendu compte sommairement hier d'une réunion tenue samedi soir dans le salon du *Free Trade Club*, où a été traitée la question du commerce franco-américain, qui fait l'objet de la mission de M. Léon Chotteau aux Etats-Unis. Nous croyons utile de reproduire quelques détails de cette intéressante séance, concernant les relations commerciales entre la France et l'Amérique.

Après quelques considérations générales sur la situation commerciale des Etats-Unis dans leurs rapports avec les marchés étrangers, M. Moore a développé à peu près en ces termes les raisons qui militent en faveur d'un traité de réciprocité franco-américain:

Sur les $50,000,000 de marchandises que nous importons de France, environ $7,300,000 sont compris parmi les articles admis en franchise, et $43,000,000 par conséquent tombent sous l'application du tarif. Le gros de ce chiffre se compose d'articles de fantaisie, vaisselle, fruits, diamants, gants de chevreau, fourrures, façonnées, verrerie, soieries, canons de fer, bijouterie, instruments de musique, huile d'olive, peintures et chromos, parfumerie, articles de paille, horlogerie et ébénisterie. Il est important que le public connaisse le tarif imposé à ces marchandises, tarif dont la France ne peut manquer de souffrir. Les soieries, formant un ensemble de $13,000,000, payant un droit de 60 0/0; les nouveautés, 60 0/0; les vins et esprits, 65 0/0; les peaux et le cuir, 25 0/0; les diamants, 10 0/0 et l'ébénisterie, 25 0/0. Nos exportations totales pour la France montent à plus de $44,000,000, somme sur laquelle le coton brut sont compte pour $35,000,000. Nous exportons pour $1,500,000 de tabac en feuilles, pour $56,000 de fanons de baleine, pour $105,000 de houblon et autres articles, faisant un total de $45,000,000, égalant nos importations à $1,000,000 près environ. Pas un seul de nos articles d'exportation ne peut être considéré comme marchandise manufacturée.

Pourquoi la France n'achète-t-elle pas les articles que nous vendons aux autres pays? La raison est dans le tarif français, qui est une relique de la barbarie. Sous le *Tarif conventionnel*, ou le tarif établi par traité, tel qu'il existe entre certains pays, les droits sont modérés, mais il y a un droit particulier frappé sur les articles provenant des pays qui n'ont pas de traité, et qui est presque prohibitif. Il est remarquable qu'un pays comme la France, qui est à la tête du monde sous le rapport de l'économie financière et politique, nous frappe par un tel procédé. Il n'y a pas de raison parce que nous la frappons nous mêmes en taxant les soieries à 60 0/0 pour que la France se prive de nos laines. Le projet de loi proposé par M. Wood réduit le droit sur les soieries de 60 à 40 0/0. C'est un bon commencement. Il a fallu quatorze longues années à sir Robert Peel pour compléter le bill du tarif anglais préparé sous Cobden. Ce que la France a de mieux à faire est de se débarrasser de vieux tarif et de faire rentrer chaque nation sous le régime du *Tarif conventionnel*. De notre côté une réduction de même qu'une simplification de nos tarifs est nécessaire.

La section 21 du bill Wood réagit par représailles contre la France. Il y est dit que toute nation ayant un tarif différentiel à l'égard des Etats Unis sera chargée d'un droit additionnel de 10 0/0, et un tel principe est de nature à amener des complications [illegible]. Il se pourrait que des marchandises [illegible] envoyées en Angleterre pour [illegible] en résultat [illegible]. [illegible]

Dans une conversation récente avec M. [illegible]

Après M. Moore, M. Léon Chotteau a pris la parole: "J'ai été délégué, a-t-il dit, pour entretenir le peuple américain de ce sujet. J'espère que nombre d'Américains intéressés viendront à Paris et discuteront le sujet avec les autorités françaises, [illegible]

M. Chotteau a été interrogé au sujet du droit additionnel de 10 0/0 frappé sur les articles entrant en France. Il a répondu qu'il y avait une grande erreur à ce sujet. Conformément à une lettre du directeur général des douanes françaises, dont M. Chotteau a donné communication, il n'y a aucune autre taxe différentielle pour les Etats-Unis que pour les autres nations qui seraient pas parties au traité [illegible].

M. Chantal a ensuite, dans une rapide allocution, exposé que, par le concours des deux délégations animées du même esprit de justice et d'impartialité, des concessions mutuelles pourraient être faites à l'avantage commun des deux pays. "Il ne se présentera jamais, a-t-il dit, d'occasion telle que l'Exposition. Il est incroyable que deux nations pareillement sympathiques l'une à l'autre ne se comprennent pas mieux commercialement. [illegible]

M. Jackson Schultz a particulièrement appuyé l'attention du Chambre le commerce [illegible]

Résolu—Que les personnes assemblées au cercle dans le local du *Free Trade Club* de New-York, représentant différentes villes et Etats de l'Union, ainsi que diverses industries et divers intérêts, désirent offrir une cordiale bienvenue à M. L. Chotteau, délégué français, récemment arrivé dans notre pays. Ils désirent lui exprimer la sympathie et le bon vouloir de notre peuple pour celui de la République française. [illegible]

Après la lecture et l'adoption de ces résolutions, le meeting a ordonné la formation d'un comité chargé d'en poursuivre l'exécution.

D'après ce qui précède, on voit que la mission de M. Chotteau est en bonne voie; l'appui qu'il trouve à son début est de bon augure, [illegible]

les négociants américains ne doivent observer et n'ont rien à subordonner à ces considérations. Mais elles ne nuisent pas à une cause bonne en elle-même, et elles ne peuvent qu'ajouter un élément de sympathie aux arguments qui militent en faveur d'un rapprochement plus intime, en ce moment, entre la France et les Etats-Unis. (*Courrier des Etats Unis*).

MODIFICATIONS PROPOSÉES AU TARIF SUR LES VINS.—Le comité des Voies et Moyens a décidé d'apporter plusieurs modifications dans le bill du tarif. Nous regrettons d'avoir à ajouter que ces modifications sont aussi illibérales que possible.—Voici celles concernant les vins:

Le droit sur vins non mousseux importés en fûts, ne contenant pas plus de 22 0/0 d'alcool et d'une valeur n'excédant pas 40 cents le gallon, est élevé de 25 cents à 40 cents le gallon; si la valeur est supérieure à 40 cents et non supérieure à un dollar le gallon, le droit est élevé de 60 à 75 cents le gallon; si la valeur est de plus d'un dollar le gallon, le droit sera de $1.00 par gallon.

Les vins importés en bouteille et ne faisant pas l'objet de dispositions spéciales, paieront un droit *ad valorem* de 100 0/0. Les vins importés contenant plus de 24 0/0 d'alcool seront confisqués et la déduction pour coulage, sur tous vins, liqueurs, cordiaux et esprit distillé en bouteilles, ne pourra en aucun cas être de plus de 5 0/0.

Toutes imitations d'eaux-de-vie, spiritueux et vins, importées sous quelque nom que ce soit, paieront un droit égal à celui imposé aux articles véritables qu'elles représenteront, sans que ce droit puisse jamais être inférieur à un dollar par gallon.

LE DUEL THOMSON CASSAGNAC.—A la suite de la séance de la Chambre des députés, M. Thomson, député de Constantine, se trouvait injurié par M. Paul de Cassagnac, a fait demander à celui-ci une réparation par les armes. M. Paul de Cassagnac, ayant répondu qu'il devait se considérer comme le premier offensé, a prié MM. de la Rochette et d'Ariste, députés, de demander à M. Thomson une rétractation ou une réparation par les armes. M. Thomson ayant maintenu ses paroles, a chargé MM. Antonin Proust et Albert Joly, députés, de régler avec les témoins de M. Paul de Cassagnac les conditions d'une rencontre. M. Paul de Cassagnac, ayant le choix des armes, a choisi l'épée de combat ordinaire, avec le gant d'armes sans crispin. Il a été entendu que les combattants garderaient leur chemise, toile ou flanelle.

Voici le procès-verbal de la rencontre qui a eu lieu à la suite de ces préliminaires:

"Une rencontre a eu lieu entre MM. Paul de Cassagnac et Thomson, aujourd'hui 2 mars, à trois heures de l'après-midi, aux environs de Paris.

"Après un engagement qui a duré environ dix minutes, l'épée de M. Thomson s'étant brisée à la jointure du pommeau, on a dû prendre de nouvelles épées. A cette seconde reprise, M. Thomson a été atteint d'un coup d'épée qui, frappant le menton, est remonté en contournant l'os maxillaire et a pénétré dans le cou.

"Malgré cette blessure, M. Thomson ayant voulu continuer le combat, une nouvelle reprise a eu lieu; mais après quelques passes, l'hémorragie augmentant, les témoins, d'un commun accord, ont considéré que l'état d'inégalité prévu par les conditions ne permettait pas de laisser continuer le combat.

"En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal.

"Ont signé:

"Pour M. P. de Cassagnac:
"F. DE LA ROCHETTE, D'ARISTE.
"Pour M. Thomson:
"ANTONIN PROUST, ALBERT JOLY.

[illegible] Waddington et M. Gambetta, à propos de l'existence du "leader" de la majorité républicaine [illegible] relèvent du département ministériel des affaires étrangères. M. Waddington aurait soumis à M. Gambetta quelques observations sur les inconvénients que peuvent présenter des rapports personnels avec les représentants des puissances étrangères accrédités à Paris.

—On écrit de Paris, 2 mars:

Le nombre des ouvriers occupés aux divers travaux de l'Exposition, sur l'emplacement du Trocadéro, s'est élevé à 1,488. On continue la construction des chaises, des galeries de la salle des Fêtes, de l'aquarium, de la cascade, des palais persan, algérien, chinois, japonais, tunisien, suédois et norvégien, des pavillons des eaux et forêts, des restaurants hollandais et espagnols, des annexes sur les quais de Billy, et du bâtiment sur le chemin de halage pour l'installation d'une pompe à vapeur.

On travaille activement, à l'intérieur et à l'extérieur du palais, à la pose des marches de l'escalier d'honneur, des pavillons de fête, et aux enduits en plâtre du pavillon central. On poursuit les différents travaux de nivellement de terre pour l'établissement des jardins et d'emplacement des voies carrossables au moyen d'un [illegible]

Avant-hier, dans la soirée, on a procédé à des expériences d'éclairage par l'électricité dans la salle des Fêtes, afin de pouvoir à l'avenir occuper les ouvriers jusqu'à minuit. Ces expériences ayant donné des résultats satisfaisants, un certain nombre d'ouvriers ont travaillé hier dans cette salle jusqu'à onze heures et demie du soir au moyen de cet éclairage.

—L'*Union* annonce la mort de M. Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, qui a succombé, avant-hier, aux suites d'une longue maladie.

M. Gignoux, né à Bordeaux le 25 juillet 1799, était évêque de Beauvais depuis 1842.

—La *République française* a reçu d'un homme politique qui a joué, dit-elle, un rôle considérable dans les événements de notre époque, une communication dont voici la conclusion:

"La France, si elle est conviée à la conférence, doit refuser d'y participer. Elle n'a aucune opinion à exprimer, aucune volonté à manifester. Elle ne saurait prendre la responsabilité ni de la guerre qui peut sortir de la future conférence, ni du traité de paix qui y serait approuvé. Elle ne peut que se réserver, sans renoncer, bien entendu, à son action diplomatique isolée, action dont elle a toujours été maîtresse, et qu'elle fera valoir dans toutes les questions où ses droits et ses intérêts sont directement engagés.

"Est-ce tout? Et faudrait-il, si la France adoptait une pareille ligne de conduite, se contenter à renoncer aux devoirs que lui tracent son honneur, sa sécurité et le souci légitime de la stabilité européenne? Je suis convaincu, au contraire, qu'en agissant ainsi elle rendrait le meilleur moyen d'être prête pour toutes les éventualités."

—Nous lisons dans le *Journal des Débats* du 28 février:

Le mercredi 27, a été célébré, à Saint-Louis-d'Antin, le mariage de Mlle Edmée Breuil, fille de M. Edmond Breuil, consul général de France à New-York, avec M. Julien Decrais, chancelier du consulat général de France à la Havane.

—[illegible]

—Le *Petit Marseillais* signale un cas de longévité très rare qui s'est produit dans le département de l'Ariège. Mlle Dusse, [illegible] 110 ans. Elle est morte à l'hôpital, où elle se trouvait depuis quelques jours.

—On nous écrit de Strasbourg: [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible]

Température, 21 mars 1878.
Thermomètre de C. Dubarry, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 du matin	58	14
[illegible]	68	20
[illegible]	70	21
[illegible]	68	20

Départs.

Passagers partis hier soir, par la voie ferrée de Mobile.

[illegible]

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST-CHARLES.—C Harkness et dame, [illegible] England; L M Cole et dame, Baltimore; R Campbell, Montgomery; Geo H Bee et famille, St. Louis; [illegible] Shaw, La; [illegible] Rhodes, Cincinnati; [illegible] B Poolas, St Marie; W B Poolas, [illegible] Smith et dame, Cincinnati; [illegible] Wells, Indianapolis.

[illegible]

La Folle Compagnie de Colville, prendra possession de l'Académie de Musique à partir de lundi soir. [illegible] Eme Roseau comme prima donna. Le bill pour la semaine est: Les "Bébés dans le bois" [illegible] qui a eu un long succès à New York [illegible] Willie Edouin [illegible] Mlle Rose Rosean [illegible]

Ce soir, "Blind Love" [illegible] "Davy Crockett" pour [illegible] de Frank. [illegible]

L'affaire [illegible]

L'avocat-général [illegible]

Le magistrat ne comprend pas la [illegible] l'agissement de l'Etat [illegible] devant la loi. La cour d'appel, si la charge du juge inférieur est correcte, ne peut revenir sur la question et doit laisser au juri, attendu qu'elle a été réglée par son verdict.

L'argument contre le second point soutenu par la Cour Suprême [illegible] comme officier public. Les autorités sont nombreuses sur ce sujet et la motion qui sera présentée couvrira tous ces points.

Le maire au commandant de l'Enterprise.

[illegible] adressée par le maire Pilsbury au commandant Remey, de la corvette des Etats Unis "Enterprise."

Etat de la Louisiane,
Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 20 mars 1878.

Au commandant George C. Remey, commandant la corvette des Etats Unis "Enterprise."

Monsieur, j'ai l'honneur de vous dire que les travaux hydrographiques exécutés par le personnel de [illegible] et votre équipage [illegible] secrétaire de la marine, [illegible] de vous offrir à vous, à vos officiers et équipage nos votre [illegible] nos remerciements de la ville pour le zèle et l'habileté avec lesquels les travaux ont été conduits.

Nos remerciements sont spécialement dus au lieutenant Spalding et au maître M. F. Wright pour d'importants services. Vous emportez avec vous le respect et un retour dans notre port à une époque peu éloignée de manière à pouvoir hâter la réalisation d'une prospérité à laquelle vous avez si puissamment contribué par vos services, je reste votre obéissant serviteur.

E. PILSBURY, Maire.

L'affaire contre M. D. Dibble.

Dans l'affaire de Dibble, ex-assistant-avocat-général, la motion d'annuler l'information pour détournement a été accordée. La motion était basée sur ce que sous la loi de 1871, l'Etat pouvait seulement procéder par un [illegible] contre l'ex-avocat-général dès le moment qu'il s'agissait de détournement de fonds publics. Le juge Whitaker, en lisant sa décision, a dit: La section 8 de la loi No 68 de 1870 rappelle les sections 905 et 906 des Statuts Révisés, et donc cette section est maintenue sous les clauses de la loi de 1871 et comme cette loi prescrit seulement une punition après accusation et conviction, la motion d'annuler doit être soutenue.

Décès.

M. Parker, maître de poste à la Nouvelle-Orléans, a été obligé de fournir caution à une somme de $621, qui avait été détournée d'un paquet de lettres par [illegible] M. Vance, son secrétaire particulier. [illegible]

Coups de feu et blessure.

Hier matin, vers une heure moins un quart, une difficulté s'est élevée rue Bienville, près la rue Conti, entre Thos. Montaldo, James H. Langwell et [illegible] Paris, et le [illegible] Langwell et Paris ont été arrêtés [illegible] Montaldo a été blessé [illegible]

Langwell, Paris et un autre individu [illegible] pour ivrognerie [illegible] Ils se rendirent au bar [illegible] de la Gaieté, rue Baronne, près la rue du Commerce, [illegible] Montaldo, et demandèrent à boire [illegible] la raison [illegible] couleur. [illegible] Montaldo ne l'entendant pas de cette oreille [illegible] est blessé, comme nous le disons plus haut. Il a été envoyé à l'hôpital où sa blessure a été pansée. Comme la balle a [illegible] la blessure ne parait pas dangereuse.

Blessure accidentelle.

E. Comfort, demeurant rue Dryades No 187, s'est tiré accidentellement un coup de pistolet à la tête et s'est fait ainsi une blessure douloureuse mais non dangereuse. Il a été transporté à l'hôpital.

Mort soudaine.

Une enquête a été faite, hier matin, sur le corps de Richard Douglas, l'homme de couleur qui est mort subitement, sur la levée et dessus, rue Royale No 280. Le verdict du juri est que la mort a été causée par une maladie du cœur.

[illegible]

Hier matin, une femme blanche, nommée Mary Victor, âgée d'environ 50 ans, a été trouvée morte dans son lit, dans la maison occupée par Sir John Murphy, coin des rues Dryades et St-Denis. Le coroner a fait son enquête.

Le petit garçon blessé d'un coup de feu, Henry Edwards, âgé de six ans, qui a mortellement blessé d'un coup de feu Ben Hunter, [illegible] a été arrêté [illegible] Duffy [illegible] Edwards dit qu'un moment avant le coup il fut dans la cour et y resta jusqu'au moment où il entendit la détonation du pistolet et les cris de Benny. Il courut alors dans la chambre, et trouva Benny étendu sur le plancher avec le pistolet près de lui. Là-dessus, il courut dire à sa sœur que Benny s'était fourré le pistolet dans le nez et s'était tiré lui-même. Ben Hunter est âgé de sept ans. La balle est entrée par le nez dans la cervelle, causant une blessure probablement fatale.

Incendie.

Jeudi, entre minuit et une heure, la maison basse en bois, au coin des rues Pacifique et Homère, à Alger, appartenant à Michael Giblin et occupée par lui, a été totalement détruite par le feu. Perte de $150 avec une assurance. On présume que l'incendie a été causé par l'explosion d'une lampe à huile de charbon.

LA TOMBOLA DE DIMANCHE.—Nous publions avec plaisir la lettre suivante qui nous est adressée:

Nlle-Orléans, 21 mars 1878.

M. le rédacteur,

Nous venons vous prier de vouloir bien annoncer dans l'ABEILLE de demain, que [illegible] de dimanche dépasse toutes les prévisions. Néanmoins, les personnes qui désireraient contribuer au succès de cette tombola pourront déposer leurs lots au contrôle du théâtre, de 9 à 4 heures. [illegible] les personnes qui les auront offerts, afin que cette liste puisse être publiée par l'ABEILLE samedi matin.

Comptant sur votre obligeance ordinaire, nous vous prions, monsieur le rédacteur, d'agréer à l'avance, tous les remerciements de vos

Tout dévoués serviteurs.

Pour les artistes du théâtre de l'Opéra: [illegible]

—La Chambre a démontré jusqu'à ce jour 33 invalidations, sans compter l'annulation des 3 élections à ballottage [illegible].

Sur les 33 circonscriptions dont la députation a été invalidée, 23 ont été appelées à élire un nouveau représentant. Sur les 23, 21 ont réélu le candidat officiel; 2 [illegible] un député républicain; quatre nouveaux ont été réélus.

—La ville de Bordeaux a été illuminée dimanche soir à l'occasion du couronnement du pape Léon XIII. [illegible] Dauphine, les allées de Tourny, la rue Saint Sernin, la rue Sainte-Catherine, le cours d'Aquitaine, la place Canteloup, les Fossés, le cours d'Alsace et Lorraine étaient resplendissantes et lumineuses. L'archevêché, Notre-Dame, Saint-Seurin, Sainte-Eulalie, Saint-Louis, toutes les églises étaient entourées, dit la *Guienne*, de cordons lumineux.

—On lit dans le *Journal du Loiret*:

"L'ex-maréchal Bazaine qui mène, à Madrid, un assez grand train, a fait solliciter, au ministère de la guerre, *et plus haut*, des secours pécuniaires; mais on lui a refusé."

—On écrit de Rome à la date du [illegible] Vienne:

"Le nouveau pape ne se montrera nulle part en public, il ne touchera pas la dotation annuelle de 3,225,000 fr. assurée au Saint-Siége par la loi des garanties."

—Le *Petit Méridional* publie une dépêche de Genève d'après laquelle on serait [illegible] que les dernières troupes [illegible] faits prisonniers à Plevna [illegible] par les Russes. De ce nombre serait Pas-Menitzé de la Commune, le général Cluseret, qui servait dans l'armée turque avec le grade de commandant d'état-major. Depuis le 15 décembre, il n'avait plus donné de ses nouvelles.

—Les faillites de chemins de fer continuent en Suisse, et ruinent la ruine la plus complète la prospérité. La ligne de la *Nationalbahn* vient d'être déclarée en [illegible].

—Le piano du célèbre compositeur Haydn, a été vendu, la semaine dernière, à Vienne (Autriche), au prix de 1,200 florins. L'acheteur est le Musikverein viennois.

—ITS—

[illegible] Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont un bien meilleur remède; ils fortifient la membrane cellulaire, siège de la difficulté, régissent le débit de la sécrétion, [illegible]

Une bonne suggestion.—[illegible]

LE DR B. A. POPE

est de retour à la Nlle-Orléans et reprendra dès aujourd'hui l'exercice de sa profession.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1878.
22 mars—1f

H. CASSIDY, J. F. HOGAN.

H. CASSIDY & CO.

(Maison établie en 1854.)

Au No 98 de la rue du Camp.—Nlle-Orléans.

Voitures et agents pour la vente de [illegible] en coton—Marchands, en gros et en détail, de [illegible]

—Fabricants de—

Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie, [illegible] à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabriques.

[illegible] grains, café, riz, laine, de toute espèce, [illegible] "groceries", aux prix de dépôt.

Tailleurs.

On demande 100 bons TAILLEURS pour [illegible].
S'adresser à NICOLL, le tailleur, No 118, rue du Canal.

Watch found.

FOUND on the night of January last [illegible] a GOLD WATCH and chain with [illegible] ivory pencil and other charms. The owner can have it by proving his property and paying all expenses. [illegible]

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS,
BUREAUX, 11 RUE ST-LOUIS.
Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVERTISSEMENT.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

[illegible]

Le nommé [illegible] classe de 18[illegible], est invité à venir retirer au Consulat [illegible].

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des militaires [illegible] des documents [illegible] prix fixés par le tarif.

Le Consul,
ACHILLE DU COURTHIAL.

P. E. SARRAZIN,

AGENT POUR LES CÉLÈBRES

Cigarettes de Périque, Périque EN CAROTTES,

De J. A. Ricand, Convent P. O., St James.

Dépôt: 86 [illegible], 279 Decatur, New Orleans.

COW PEAS.—COW PEAS.

NOUS RECEVONS CONSTAMMENT DES CONSIGNATIONS DE

COW PEAS,

CLAY, MELÉS,

et d'autres variétés, que nous vendons au prix courant du marché.

J. R. KENT & CO.,
39 rue Tchoupitoulas.

Une Bonne Occasion.

A VENDRE

Pour cause de départ, le café bien connu sous le nom de FRENCH MARKET EXCHANGE, situé rue Decatur, No 261, entre les rues Dumaine et St-Philippe [illegible]. Pour plus d'informations s'adresser sur les lieux.

LE RESTAURANT BOUDRO,

AU LAC PONTCHARTRAIN,

Est prêt à recevoir ses hôtes. L'établissement a été complètement restauré et se trouve dans un admirable état.

Tout ordre laissé chez Mon LAMOTHE, No 32 rue St-Charles, sera promptement exécuté.

JARY & BAUDRO, Propriétaires.

Mme A. EMERY

A l'honneur d'informer ses anciennes clientes et les dames en général, qu'elle fera LUNDI PROCHAIN, 25 mars, l'ouverture d'un magasin de MODES, au No 1?? de la rue de Chartres.

Pour Cause de Départ.

LIQUIDATION DE LA MAISON

E. DELISLE & CO.,

[illegible], Rue de la Douane.

Nous prévenons le public, qu'à partir de ce jour, nous vendrons à des prix extraordinairement réduits, tout notre beau stock de Marchandises [illegible] d'Europe.

VERITABLES CHAUSSURES PARISIENNES.

La soussignée est en mesure d'offrir dorénavant à sa clientèle et au public en général de VÉRITABLES CHAUSSURES PARISIENNES, [illegible]

Il se propose de partir pour France dans un court délai, [illegible]

Il se chargera également des commandes qui lui seront confiées par les marchands de cuir, [illegible]

CORBEAU, [illegible] rue Royale.

Ouverture de la Pharmacie

HOMŒOPATHIQUE

DE

BŒRICKE & TAFEL.

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No. 139 de la rue du Canal, Nlle Orléans.

Elle est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boites de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages et journaux [illegible].

PRIX DE NEW YORK.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE.

Avances faites sur consignations [illegible] de Londres, Liverpool et Bordeaux.

LES VEILLÉES D'UNE SŒUR,

Par Mlle Désirée Martin.

EX-SŒUR

DU SACRÉ CŒUR.

L'AUTEUR, Mademoiselle Désirée Martin, [illegible]

PRIX .... UNE PIASTRE

En vente chez MM. Hébert & Co., coin [illegible]

Chemises Françaises

CHEZ

B. SEMBRE

Coin St. Louis et Royale.

Reçu par les derniers steamers:

Un assortiment complet de CHEMISES DE PARIS.

Chemises toile, devant toile, percale couleur,

Tous les genres, toutes les grandeurs,

AVEC OU SANS COLS.

Linge de dessous, Caleçons toile et coton croisé, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Cravates, Faux-cols.

Pompadour, soie et gingham.

Ombrelles, Parasols, Boites de mer.

Broderie, Ganterie, Parfumerie.

Grande Spécialité de jouets.

Voitures pour enfants.

Stock complet de Merceries.

Eventails en Ivoire, Eventails de soirée.

ENFIN

Une grande quantité d'articles trop longs à énumérer ici et que l'on peut lire sur des tableaux affichés aux portes du magasin.

Magnifique occasion.

Il me reste quelques douzaines de GANTS VRAI JOUVIN, MÉDAILLE D'OR, pour dames et messieurs, 2 boutons, $1 50 la paire.

N. B.—J'achète directement en fabrique au prix comptant, je suis à même de soutenir toute concurrence pour la modicité des prix.

J. GENIN,

PEINTRE

—DE—

PORTRAITS,

150 - - RUE DU CANAL - - 150

ARTICLES POUR MODISTES.

F. TUJAGUE,

IMPORTATEUR,

No. 11, rue de Chartres,

PRES CANAL.

GRAND DÉBALLAGE DE NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS EN

Chapeaux, Fleurs, Soieries, Tulles, Rubans, Etc.

Toujours en magasin un assortiment complet représentant tous les genres et tous les prix.

Ce stock, l'un des plus considérables de cette ville, est régulièrement alimenté par tous les arrivages de steamers.

Excellents marchés, dans les articles les plus courants, pour les acheteurs des campagnes, dont les commandes sont remplies avec un soin extrême.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 13 mars 1878.

Des soumissions cachetées, adressées aux "Commissaires du Fonds des Ecoles McDonogh" seront reçues jusqu'à SAMEDI, 23 mars à midi, pour la construction de la maison d'école McDonogh No 15, au coin des rues Baronne et Perdido, selon le plan et les spécifications [illegible] au bureau. Le Conseil se réserve le droit de rejeter toute soumission.

ED. PILSBURY, Maire.

A. BONNET. WM. FRANK. E. GITTE.

A. BONNET & CIE.,

65 [illegible] Rue Bourbon, 65

Informent leurs clients qu'ils ont en magasin un des plus riches assortiments de bijouterie de cette ville, et qu'ils viennent de recevoir des ordres qu'ils vendront à des prix d'une modicité extrême. MM. Frank et Gitte, [illegible] fort habiles, s'occupent des réparations et commandes de bijoux [illegible]

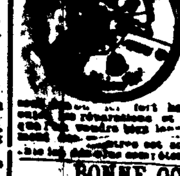

BONNE OCCASION.

A vendre pour cause de départ pour l'Europe.

Le magnifique ÉTABLISSEMENT DE ONZE BILLARDS, tous neufs et venant des meilleures fabriques des Etats-Unis. Les installations ne laissent rien à désirer. Loyer très raisonnable avec bail. S'adresser au Billard St Louis, No 169, coin des rues Royale et St. Louis.

CALIFORNIE. CALIFORNIE.

Golden Champagne,

Vignoble de Gustave Mahé

A SAN MATEO.

ANT. GIRAUD

Agent pour le Sud,

[illegible], RUE DECATUR.

Vient de recevoir un nouvel envoi de 200 Caisses de ce champagne qu'il offre en commission à des conditions libérales.

Ce champagne a été reconnu, par tous ceux qui l'ont goûté, comme étant le meilleur produit de vin mousseux, fait aux Etats-Unis.

Il se recommande aussi par la modicité de son prix et son bon conditionnement.

Introduit depuis deux mois, à peine, sur ce marché, ce vin se trouve déjà chez les principaux "Grocers", Restaurants et Hôtels.

Engrais spéciaux pour la canne et le coton

Ayant une entière confiance dans l'intégrité et l'expérience de la compagnie d'engrais Quinnipiac de New Haven, Conn., comme fabricants, je n'hésite nullement à recommander le "PINE ISLAND GUANO" aux planteurs, ainsi que le PINE ISLAND AMMONIATED PHOSPHATE [illegible]. Je serai heureux de recevoir leurs ordres.

HUGH W. MONTGOMERY,
[illegible] rue Commune, Nlle Orléans.

Avis.

Le propriétaire du Café situé à l'angle des rues Decatur et St Louis, et bien connu sous le nom de "Sugar Plant," offre ses établissements à vendre à cause de son prochain départ pour l'Europe. Pour prix et conditions s'adresser sur les lieux.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1878.

DR F. FORMENTO,

BUREAU ET RESIDENCE,

81 .... Esplanade 81

Heures de bureau: de 8 à 9 h. du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.

Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 133 South Rampart street de 11 1/2 h. de la [illegible]

DR J. TRUDEAU,

BUREAU ET RESIDENCE,

201 .... Magazine 201

(Coin Melpomène)

Heures de bureau, de 8 à 9 heures du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.

Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 133 South Rampart St., de 11 heures du matin à 1 heure de l'après midi.

L'Union Française.

Le CONSEIL DE DIRECTION [illegible] lundi 18 du mois courant.

Les Français nouveaux arrivés et autres qui auraient désir de profiter de son assistance [illegible]

Par ordre de la Direction,
M. SALOMON,
Secrétaire-Trésorier.

SECOND GRAND FESTIVAL.

Exhibition Pyrotechnique et Bal

DONNÉ PAR

l'Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane

—AUX—

FAIR GROUNDS,

Le DIMANCHE DE PAQUES, 21 AVRIL.

Programme de l'Exhibition Pyrotechnique.

1. Bataille aérostatique
2. Pr. Ode [illegible]
3. Batterie Romaine
4. Bombes
5. Fontaine
6. Amour des dames
7. Batteries Romaines, Chandelles
8. Bombes
9. Spirale en couleur
10. [illegible]
11. Feu aérien triple
12. Bombe
13. Conversations des [illegible]
14. Batterie, Milles de feu, de la Louisiane
15. Monogramme "B A S L"
16. Pluie de feu
17. Grand Bouquet

Feux d'artifices variés pendant l'exhibition.

Grand tir à globe de verre sous les auspices du Crescent City Rifle Club.

Grande partie de Base Ball entre les Clubs Washington et Amateur.

Courses à pied, pour les membres—1/4 mille pour [illegible].

Courses à pied, entrée pour tous—1/4 mille pour [illegible].

[illegible]

Les dames seront admises par invitation seulement. Des invitations peuvent être obtenues en s'adressant à J. F. Barthélemy, rue Royale, [illegible] à la Pharmacie [illegible]

CHEMISERIE PARISIENNE

—DE—

F. GUEBLE-NIPPERT

20 Rue St-Charles,

(Manufacture: 70 rue St-Louis.)

L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue, par nos nombreux clients, comme FAÇON, COUPE (en tenant compte de [illegible]), de durée [illegible] ET MATÉRIAUX, sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE tant américaine que française (cette dernière dite EXPORTATION, qui signifie INFÉRIORITÉ.)

Le SUCCÈS obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.

Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.

Spécialité: CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS SUR MESURE.

DANZIGER,

157 RUE DU CANAL,

Entre Bourbon et Dauphine,

REÇOIT JOURNELLEMENT DES

ARTICLES POUR ROBES DE PRINTEMPS,

Genre fort Joli et Nouveau,

Prix variant de 12 1/2 à 30 cts, et jusqu'à [illegible].

Quelques nouveautés en [illegible] les plus élégantes, [illegible]

5 CAISSES SOIERIES DE PRINTEMPS

Prix depuis 60 jusqu'à 75 c.

[illegible]

1 CAISSE SOIERIES NOIRES,

10 CAISSES SOIERIES NOIRES GROS GRAIN DE LYON.

[illegible]

GRENADINES NOIRES!

GRENADINES NOIRES

Un assortiment immense de Grenadines Noires [illegible]

—AUSSI—

GRENADINE, RESILLE, à carreaux, à raies et brochées, en grand assortiment.

Vous trouverez de votre intérêt de marchander et de comparer nos Grenadines Noires avant de faire vos achats.

OCCASION EXTRAORDINAIRE

—EN—

TOILE D'IRLANDE,
SERVIETTES,
NAPPES,
DAMAS POUR TABLE,
SERVIETTES ET NAPPES DE DAMAS,

—ET—

AUTRES ARTICLES DE TOILE.

OCCASION EXTRAORDINAIRE

—EN—

RIDEAUX POUR MOUSTIQUAIRES,
RIDEAUX DENTELLE NOTTINGHAM,
NOTTINGHAM POUR RIDEAUX PAR YARDS,
COURTEPOINTES DE MARSEILLE,
COURTEPOINTES HONEYCOMB,

—ET—

AUTRES ARTICLES DE MÉNAGE.

OCCASION EXTRAORDINAIRE

—EN—

BONNETERIE,
VERITABLES DENTELLES,
BRODERIES,
MOUCHOIRS,
CORSETS,
RUBANS,
ETC., ETC., ETC.

—ET—

Ne manquez pas d'acheter nos GANTS de PEAU! GANTS de PEAU!

Ils vous donneront pleine et entière satisfaction.

CALICOTS,
COTON,
DENIMS,
STRIPES,
OSNABURGS,

—ET—

AUTRES ARTICLES D'HABITATION,
à de grands rabais.

DANZIGER,

157 rue du Canal,

GALERIE DES ARTS DE

LILIENTHAL,

121 .... RUE DU CANAL ....

(Maison Touro.)

Une jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi.

Le public est invité à venir examiner les photographies [illegible]

Ligne de Bélize et Honduras.

Le steamer en fer Américain de 1ère classe,

E. B. WARD, Jr.,

Capt. G. PIZZATI, partira de [illegible]

[illegible] pour Belize, Honduras, touchant à Amoa, Port Cortez, Truxillo, Ruatan et Utilla, SAMEDI, le 16 mars, à 8 heures A. M.

Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à

M. O'BRIEN & BRO.,
[illegible] Front Levee, [illegible]

N. B.—Le "Ward" fera le service régulier [illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance des [illegible], No 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, [illegible] mars 1878.—Avis est donné que l'élection annuelle de [illegible] de cette compagnie LUNDI, le [illegible] avril 1878, de [illegible] heures A. M. à [illegible] heures P. M.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Une bonne occasion.

A VENDRE pour cause de départ pour France UN MAGASIN DE BOUTEILLES situé [illegible] Tchoupitoulas. Avec tout son contenu: [illegible], wagon, cheval, etc. Pour les informations s'adresser sur les lieux.

ATTENTION

M. ANDRIEU - - - 150 Poydras.

CHAUSSURES A VIS, FAITES EN VILLE

à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville,

A $4 00

BOTTES et souliers en tous genres faits par des ouvriers américains et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus bas que partout ailleurs en ville. [illegible]

A VENDRE

A LA BAIE ST-LOUIS.

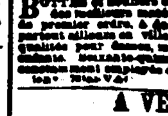

Une jolie résidence [illegible] à côté du Dr. [illegible] Une maison toute meublée, avec cuisine, chambres à coucher, galerie de [illegible] dépendances, quai, cabane à bain, jardin potager et arbres fruitiers. Pour les conditions s'adresser en ville, aux bureaux de l'ABEILLE, ou à [illegible] BELLEY, à la Baie St-Louis.

Manufacture de Saucisses.

Usine à vapeur du Sud.

76 .... CHARTRES 76

SAUCISSES de la Louisiane [illegible] préparées [illegible]. Toutes les commandes seront [illegible].

WM. TAMME, Agent.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 mars—CLASSE NO 68.

Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème
35	40	65	38	30	45	22	28	26	33	30	30	[illegible]	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignance, nous apposons notre signature. Ce 21 mars 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS E. PILIÉ,
Commissaires.

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DEPART.

Mr. RIVERA,

BIJOUTIER.

ENCOGNURE ST-PIERRE ET ROYALE

Offre à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que:

MONTRES en or et en argent.

BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.

OPERA CHAINES.

CHAINES DE MONTRES pour hommes.

CHAINES DE COU avec croix et médaillon.

Un lot de BAGUES unies et avec pierres.

BROCHES à verres pour portraits.

BROCHES EN OR, différents modèles.

Un lot de PARRURES en or.

Un lot de BRACELETS en corail.

Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.

Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.

BOUTONS DE DEVANT de chemises.

BOUTONS DE MANCHES.

DÉS en or et en argent.

Un lot d'ARGENTERIE.

Un grand assortiment de CORAIL.

Un lot de PENDULES en tous genre.

Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.

Le magasin sera à louer à partir du 1er de Mai 1878.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL. 1877.

Le Conseil d'administration a l'honneur de soumettre à MM. les sociétaires le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de finir (25 novembre 1877).

COMITÉ DE FINANCES, RAPPORT DU TRÉSORIER.

La balance en caisse au 25 nov. 1876 était de	$ 337
Reçu depuis pour cotisations et admissions	10,[illegible]
" pour loyer de maisons	[illegible]
" de divers (dons, etc.)	[illegible]
" le produit du bal annuel	[illegible]
" " " pique-nique	[illegible]
Total général des recettes	$12,522

DÉPENSES A DÉDUIRE:

Assurance de l'Asile et de ses contenus	$ 62 75
Assurance de deux maisons	21 00
Water Works (1877 78)	26 00
Taxes de ville et d'Etat	162 75
Au gardien de l'Asile	3,[illegible]
Aux médecins	1,1[illegible]
Aux Pharmaciens, Droguistes, et vin de quinquina	2,[illegible]
Collecteur	797 75
Secrétaire	300 00
Annonces, journaux et fournitures de bureau	100 17
Bons de secours	2,[illegible]
Ustensiles, literie et fournitures pour l'Asile	279 7
Réparations à l'Asile	124 [illegible]
" aux maisons	[illegible]
" et décorations des tombeaux	125 [illegible]
Gaz, coke et charbon	177 [illegible]
Pension commandée	120 00
Remboursement d'admission	[illegible]
Sangsues	[illegible]
Inhumations	[illegible]
Funérailles	145 00
Total général des dépenses	$12,[illegible]
Balance en caisse ce jour	1,[illegible]

CAISSE DE BIENFAISANCE.

La balance au 25 nov. 1876 était de $1,572. A déduire, versé pour les incendiés du [illegible]. Balance à nouveau $1,572 [illegible].

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION.

La société, au 25 nov. 1876, se composait de [illegible] Membres. Admis depuis cette époque [illegible]. [illegible] Membres.

Sur lesquels il faut déduire: démissionnaires [illegible]; Décédés à l'Asile [illegible]; à domicile [illegible]; Rayés aux assemblées générales [illegible]. Effectif actuel [illegible] Membres.

Classés ainsi qu'il suit: Exempts de quotités [illegible]; Pensionnaires à l'Asile [illegible]; Membres honoraires [illegible]; Suspendus [illegible]; Veuves de sociétaires [illegible]; Fils de sociétaires [illegible]; Membres actifs [illegible]. Total égal [illegible] Membres.

RAPPORT DU COMITÉ DE SECOURS.

Ce comité a délivré à nos veuves et sociétaires à titre de bienfaisance: 497 bons de secours, représentant la somme de $2,507 00.

22 ordres pour funérailles de sociétaires décédés à l'Asile, soit à domicile.

8 ordres pour funérailles d'épouses de sociétaires.

21 ordres pour funérailles d'enfants de sociétaires.

SERVICE MÉDICAL.

Le Dr J. Touatre, médecin de l'Asile, a soigné 120 sociétaires qui y ont séjourné 2138 journées, sur lesquels nous avons à déplorer la perte de deux—qui tous deux étaient atteints d'affections chroniques.

Le Dr F. de Roaldès, chargé du service de la partie supérieure de la ville, a donné ses soins à [illegible] malades et fait [illegible] visites.

Le Dr E. D'Aquin ayant charge de la partie inférieure de la ville a soigné [illegible] malades et fait [illegible] visites.

En résumant le service médical nous trouvons que [illegible] malades ont reçu les soins médicaux aux frais de la société.

Le service administratif pour l'exercice, 1877 78 est composé ainsi qu'il suit d'après le procès-verbal d'élection du 25 novembre 1877:

*J. Schwenzer, Président, rue Royale 1??.
N. Bouvier, vice-Président, rue [illegible].
A. Castel, Trésorier, [illegible] Dumaine et Royale.
J. Larrieu, Halle St. Bernard ou 218 rue d'Orléans.
F. Lalouvre, encoignure St. Louis et Bourbon.

Formant le Comité de Finances.

*Jh Leblanc, [illegible] rue Vieille-Levée.
*J. Marcand, encoignure Rempart et Poydras.
*J. B. Dufrey, [illegible] rue Whale.
*A. Mailhos, [illegible] rue Poydras.
J. B. Chambolle, enc. Palmyre et Claiborne.

Formant le Comité de Secours.

*G. Tujague, [illegible] rue Decatur.
J. Daverède, [illegible] rue de Chartres.

Formant le Comité d'Admission.

Le Conseil informe les sociétaires qu'il a fait les nominations suivantes:

*Secrétaire, L. Simon, chez Mr Bouyer, enc. Conti et Chartres, ou [illegible] rue Dumaine.
*Collecteur, P. P. Chabert, [illegible] rue de Chartres.
*Gardien de l'Asile, J. B. Duburry.
*Docteur de l'Asile, J. Touatre, [illegible] rue des Ursulines.
*Docteur pour la partie supérieure de la ville: F. de Roaldès, [illegible] rue Dauphine. Offices: Union et Baronne et Enc. Poydras et Baronne, de 8 à 9 A. M.

Docteur pour la partie inférieure de la ville: M. Escoubas, [illegible] rue Bourgogne. Consultations de midi à 2 heures.

Les pharmaciens sont les mêmes en y ajoutant messieurs:

P. T. Bouillet, enc. Thisse et Levée.
P. A. Lavergne, enc. Villeré et St Pierre.
A. F. Béro, enc. Champs-Elysées et Bons-Enfants.
E. Laimant, enc. Gasquet et Claiborne.

Par ordre du Président,
J. SCHWENZER.
Le Secrétaire,
L. SIMON.

Sirop [illegible].—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Boschee. En trois ans, deux millions quatre cent mille petites bouteilles de ce remède ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades atteints de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux sévère, de pneumonies et d'autres maux de gorge et des poumons, donnant au peuple américain la preuve irrécusable que le sirop allemand les guérit. Le résultat est que les droguistes dans chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs pratiques. Allez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir toute toux. Positivement en vente par tous les droguistes de première classe dans les Etats-Unis.